

nos conclusions. Mais auparavant nous déclarons solennellement que ces lettres sont authentiques; qu'elles sont de la main même de Médéric Lanctôt et bien et dûment signées par lui. Si quelqu'un en doute, qu'il passe à notre Bureau et nous l'en convainquons.

Médéric Lanctôt, vous avez débüté dans la vie par l'acte le plus vil et le plus bas qu'un homme d'éducation puisse commettre. A la faveur des ténèbres qui ne pouvaient tout au plus que vous cacher aux yeux des hommes, vous êtes allé dans une certaine nuit mémorable, lancer votre protêt de membre excommunié de l'Institut Canadien contre la liberté de penser—la vraie—au nom de la licence—en brisant les vitres et les fenêtres du Cabinet de Lecture Parlementaire. Pour cet attentat odieux, traîné devant le Tribunal de Police Correctionnelle, vous y avez été condamné comme vagabond, désoeuvré et a été assés à \$20 d'amende ou 2 mois de travaux forcés.

Vous avez reconnu vous-même que votre sentence était juste et que la justice des hommes n'avait pas frappé sur la tête d'un innocent, car plus tard, dans votre journal *La Presse* vous voyant égaré sous le poids du mépris général, vous avez fait une amende honorable aussi solennelle que celle qui était exigée autrefois des coupables que l'on conduisait en chemise sur la place publique, la corde au cou, la torche au poing pour y avouer leurs crimes et en demander pardon.

Étiez-vous sincère alors? Non. Une abjecte hypocrisie seule vous avait dicté cet aveu humiliant. Car vous ne deviez pas tarder à violer de nouveau les lois de votre pays, et les lois plus sacrées encore de la religion. En effet, peu de temps après, vous fondiez une société secrète sous le nom de *Club St. Jean Baptiste*.

C'est grâce aux efforts des membres de cette société secrète, ligüés par un serment sacrilège, que vous vous êtes élire membre de la corporation de Montréal.

Une fois élu pour prendre votre siège, il vous a fallu prêter le serment suivant :

" Je, Médéric Lanctôt, élu conseiller pour la cité de Montréal, jure sincèrement et solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de

la dite charge au meilleur de mon jugement et capacité; et que j'ai et que je suis en possession pour mon propre usage de biens-membles ou immeubles, ou tous deux dans la dite cité de Montréal, après paiement ou déduction de mes justes dettes, de la valeur de cinq cents livres et que je ne les ai pas obtenus par fraude ou collusion ou en tiers à ceux, afin de me rendre habile à être élu conseiller comme susdit. Ainsi que Dieu me soit en aide."

Ce serment, il ne nous appartient pas de le juger. Il nous suffit de le mettre en regard de la sentence de la Cour Supérieure, qui vous évinçait de l'Institut par défaut de qualification péneulière.

En aspirant aux honneurs civiques aviez-vous un but louable, étiez-vous mû réellement par l'amour du bien public? Non. A vous en croire vos motifs étaient des plus purs.

Et, cependant, ces lettres que nous venons d'analyser et que nous publions plus bas, ces lettres qui sont écrites et signées de votre propre main, prouvent d'une manière formelle et positive, qu'en cherchant à entrer à la corporation vous cherchiez plutôt l'occasion, le moyen de vous enrichir et de faire fortune aux dépens de la Corporation.

En effet, à peine y avait-il six mois que vous aviez pris votre siège au Conseil que vous requêtes la visite d'un pauvre homme, d'un ouvrier comme la plupart de ceux que vous menez aujourd'hui à leur porte tout en les flattants basement. Cet honnête artisan, possesseur d'une carrière à Coaticook, avait entendu dire que la corporation avait besoin de pierre, et il venait vous demander d'user de votre influence comme conseiller de ville pour lui faire donner un contrat pour la fourniture de dalles. Cet homme n'avait pas fini de vous exposer son humble prière, que déjà vous aviez formé le projet de le duper. Vous le renvoyastes avec forces promesses; c'est une denrée dont les démagogues de votre espèce ne sont jamais avares. Quelques jours après, vous vous rendiez à Coaticook, pour juger de vos propres yeux de la valeur de la carrière. Hôte de Jérémie Sinotte, assis à son foyer, asile de la misère patiente, laborieuse, résignée,—entouré de sa femme et de ses enfants, qui vous regardaient comme un bienfaiteur, que dites-vous, oh, grand philosophe; le père des ouvriers, l'ami des pauvres?

Ce que vous avez fait, en cette circonstance,